

SYNDICAT DE GRECHEZ
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 mars 2018

Nombre de membres :		
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Votants</i>
14	12	12

L'an deux mille dix huit et le douze mars, à 20h30, le Comité Syndical du Syndicat de Gréchez, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Lanneplà, sous la présidence de M. Jacques LAULHÉ, Président.

Présents : M. Jacques LAULHÉ, *Président*,

Jean-Jacques SENSEBÉ, Marc DESPLAT, Albert LAHITTETE, Loïc COUNTRY, Amandine POUSTIS, Jérémy LAUDA, Michel SARTHOU, Vivien POUSTIS, Jean LABASTE, Jean-Charles LARROQUE et Philippe DARTIGUE-PEYROU, délégués titulaires

Jean-Pierre CARRÈRE, Luc MONBEIG et Jacques LAULHÉ (Loubieng), délégués suppléants.

Absents ou excusés : Éric NOTARIO et Eric BEILLÉ, délégués titulaires.

ORDRE DU JOUR :

- Compte-rendu de la séance du comité syndical du 4 décembre 2017
- Compte-rendu de la séance du bureau du 16 février 2018
- Budgets :
 - Comptes de gestion 2017 des 3 services et des charges communes,
 - Comptes administratifs 2017 des 3 services et des charges communes,
 - Affectation des résultats 2017 des 3 services,
 - Rapport sur les Orientations Budgétaires 2018
- Demande d'annulation de dette suite à procédure de rétablissement personnel
- Achat d'un logiciel de cartographie SIG : convention de groupement de commande avec la ville d'Orthez
- Avenant à la convention de mise à disposition des services entre le Syndicat de Gréchez et la Régie des eaux d'Orthez
- Question Diverses

1/ Présentation nouveaux délégués

Monsieur le Président informe l'assemblée que, suite aux élections municipales anticipées sur la ville d'Orthez, de nouveaux délégués ont été désignés pour représenter la Ville d'Orthez. Il présente Marc DESPLAT et Jean-Jacques SENSEBÉ, qui ont été désignés délégués titulaires, ainsi que Jean-Pierre CARRÈRE, délégué suppléant. Gérard GOUGE, absent ce jour, est également délégué suppléant.

2/ Compte-rendu des séances précédentes

Monsieur le Président rappelle avoir joint à la convocation le compte rendu du Comité syndical du 4 décembre 2017, ainsi que le compte-rendu de la réunion du bureau du 16 février 2018.

Il précise que lors de la réunion du bureau, le point sur la fréquence des contrôles des installations d'assainissement non collectif a été abordé, mais s'avère plus complexe que prévu, et mérite une étude approfondie. Le débat sur ce sujet est prévu lors d'un prochain comité syndical et la décision sera prise en fin d'année, au moment de la fixation des tarifs des services.

Aucune remarque n'étant formulée, ces comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité

Pour	Abstention	Contre
12	0	0

3/ Finances du service Assainissement Non Collectif : Compte de Gestion 2017 (délibération n°1)

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante le Compte de Gestion de l'année 2017 du service Assainissement Non Collectif établi par le Trésorier d'Orthez.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Constata les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Adopte à l'unanimité des présents le compte de gestion



SYNDICAT DE GRECHEZ
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 mars 2018

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le Receveur - Percepteur d'ORTHEZ

Pour	Abstention	Contre
12	0	0

4/ Finances du service Assainissement Non Collectif : Compte Administratif 2017 (délibération n°2)

Jean LABASTE présente le Compte Administratif 2017 du service Assainissement Non Collectif du Syndicat de Gréchez, dressé par Jacques LAULHÉ, Président, qui a quitté la séance au moment du vote.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

Adopte le compte administratif 2017 du service assainissement non collectif lequel peut se résumer ainsi :

Résultat de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul Section	Restes à réaliser
Dépenses	150 275,65 €		150 275,65 €	
Recettes	158 707,69 €	62 052,75 €	220 760,44 €	
Solde	8 432,04 €	62 052,75 €	70 484,79 €	

Résultat d'Investissement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul Section	Restes à réaliser
Dépenses	1 208,20 €		1 208,20 €	
Recettes	7 786,40 €	37 606,76 €	45 393,16 €	
Solde	6 578,20 €	37 606,76 €	44 184,96 €	

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Percepteur d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

5/ Finances du service Assainissement Non Collectif : Affectation des résultats 2017 (délibération n°3)

Le comité syndical, réuni sous la présidence de Jacques LAULHÉ, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017, ce jour, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 70 484,79 €
- un excédent d'investissement de : 44 184,96 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 001 Excédent d'investissement reporté : 70 484,79 €
- 002 Excédent de fonctionnement reporté : 44 184,96 €

Charge le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Trésorier d'Orthez.

Pour	Abstention	Contre
12	0	0

6/ Finances Eau Potable : Compte de Gestion 2017 (délibération n°4)

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante le Compte de Gestion de l'année 2017 du service Eau Potable établi par le Trésorier d'Orthez.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :



SYNDICAT DE GRECHEZ
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 mars 2018

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Adopte à l'unanimité des présents le compte de gestion

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le Receveur - Percepteur d'ORTHEZ

Pour	Abstention	Contre
12	0	0

7/ Finances du service Eau Potable : Compte Administratif 2017 (délibération n°5)

Jean LABASTE présente le Compte Administratif 2017 du service eau potable du Syndicat de Gréchez, dressé par Jacques LAULHÉ, Président, qui a quitté la séance au moment du vote.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

Adopte le compte administratif 2017 du service eau potable, lequel peut se résumer ainsi :

Résultat de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul Section	Restes à réaliser
Dépenses	295 504,15 €		295 504,15 €	
Recettes	363 740,01 €	76 205,17 €	439 945,18 €	
Solde	68 235,86 €	76 205,17 €	144 441,03 €	

Résultat d'Investissement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul Section	Restes à réaliser
Dépenses	177 414,14 €		177 414,14 €	6 676,00 €
Recettes	88 647,19 €	73 004,16 €	161 651,35 €	12 000,00 €
Solde	- 88 766,95 €	73 004,16 €	- 15 762,79 €	5 324,00 €

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Percepteur d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

8/ Finances du service Eau Potable : Affectation des résultats 2017 (délibération n°6)

Le comité syndical, réuni sous la présidence de Jacques LAULHÉ, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017, ce jour, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 144 441,03 €
- un déficit d'investissement de : 15 762,79 €
- un excédent des restes à réaliser de : 5 324,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 001 Déficit d'investissement reporté : 15 762,79 €
- 1068 Autres réserves 10 438,79 €
- 002 Excédent de fonctionnement reporté 134 002,24 €

Charge le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Trésorier d'Orthez.

Pour	Abstention	Contre
12	0	0



SYNDICAT DE GRECHEZ
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 mars 2018

9/ Finances Assainissement Collectif : Compte de Gestion 2017 (délibération n°7)

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante le Compte de Gestion de l'année 2017 du service Assainissement Collectif établi par le Trésorier d'Orthez.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Adopte à l'unanimité des présents le compte de gestion

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le Receveur - Percepteur d'ORTHEZ

Pour	Abstention	Contre
12	0	0

10/ Finances du service Assainissement Collectif : Compte Administratif 2017 (délibération n°8)

Jean LABASTE présente le Compte Administratif 2017 du service Assainissement Collectif du Syndicat de Gréchez, dressé par Jacques LAULHÉ, Président, qui a quitté la séance au moment du vote.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

Adopte le compte administratif 2017 du service assainissement collectif lequel peut se résumer ainsi :

Résultat de Fonctionnement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul Section	Restes à réaliser
Dépenses	31 114,89 €		31 114,89 €	
Recettes	28 928,49 €	4 666,70 €	33 595,19 €	
Solde	- 2 186,40 €	4 666,70 €	2 480,30 €	

Résultat d'Investissement

	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul Section	Restes à réaliser
Dépenses	6 269,57 €		6 269,57 €	
Recettes	11 408,58 €	25 849,48 €	37 258,06 €	
Solde	5 139,01 €	25 849,48 €	30 988,49 €	

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Percepteur d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

11/ Finances du service Assainissement collectif : Affectation des résultats 2017 (délibération n°9)

Le comité syndical, réuni sous la présidence de Jacques LAULHÉ, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017, ce jour, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 2 480,30 €
- un excédent d'investissement de : 30 988,49 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 001 Excédent d'investissement reporté : 2 480,30 €
- 002 Excédent de fonctionnement reporté 30 988,49 €

Charge le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Trésorier d'Orthez.

Pour	Abstention	Contre
12	0	0



SYNDICAT DE GRECHEZ
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 mars 2018

12/ Finances des Charges Communes : Compte de Gestion 2017 (délibération n°10)

Monsieur le Président présente à l'assemblée délibérante le Compte de Gestion de l'année 2017 des Charges Communes établi par le Trésorier d'Orthez.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte Administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Adopte à l'unanimité des présents le compte de gestion

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
- Monsieur le Receveur - Percepteur d'ORTHEZ

Pour	Abstention	Contre
12	0	0

13/ Finances des Charges Communes : Compte administratif 2017 (délibération n°11)

Jean LABASTE présente le Compte Administratif 2017 du service des Charges Communes du Syndicat de Gréchez, dressé par Jacques LAULHÉ, Président, qui a quitté la séance au moment du vote.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

Adopte le compte administratif 2017 des Charges Communes lequel peut se résumer ainsi :

Résultat de Fonctionnement				
	Mandats et titres émis	Résultat antérieur	Cumul Section	Restes à réaliser
Dépenses	210 508,49 €		210 508,49 €	
Recettes	210 508,49 €		210 508,49 €	
Solde	0.00 €		0.00 €	

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Percepteur d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
11	0	0

Monsieur le Président expose la note de présentation brève et synthétique qui doit dorénavant obligatoirement être jointe aux comptes administratifs lors de l'envoi au contrôle de légalité.

14/ Finances : Débat sur les orientations budgétaires 2018 (délibération n°12)

Monsieur le Président rappelle que la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires est une obligation, depuis 1992, s'imposant aux collectivités de plus de 3 500 habitants dans le délai de deux mois précédant le vote du budget primitif.

Il présente le rapport des orientations budgétaires de 2018 pour les charges communes et les 3 services du syndicat (Assainissement Non Collectif, eau potable et Assainissement Collectif).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Adopte le Rapport d'Orientation budgétaires 2018 pour les charges communes et les services d'assainissement non collectif, d'eau potable et d'assainissement collectif, dont un exemplaire est joint à la présente

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.
- Mesdames et messieurs les Maires des communes membres

Pour	Abstention	Contre
12	0	0



SYNDICAT DE GRECHEZ
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 mars 2018

La prochaine réunion du comité syndical, au cours de laquelle les budgets primitifs seront votés, est fixée au vendredi 6 avril à 19h30.

15/ Finances : annulation dette (délibération n°13)

Monsieur le Président expose au Comité Syndical le jugement du 21 septembre 2017 qu'il a reçu du Tribunal d'Instance conférant force exécutoire aux recommandations de la Commission de Surendettement des particuliers de PAU qui préconisait l'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire en faveur de Monsieur LEPELTIER David demeurant 299 rue la Carrère à Sainte-Suzanne.

Cette procédure entraînant l'effacement de toutes les dettes non professionnelles de cette personne, il y a lieu de délibérer pour appliquer cette décision de justice.

Il précise que les sommes dues correspondent à des facturations de 2016 et 2017. Le montant à effacer s'élève donc à 310,35 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Décide d'effacer la dette au nom de David LEPELTIER pour un montant de 310,35 €

Autorise Monsieur le Président à émettre un mandat pour procéder à cet effacement,

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Trésorier d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
12	0	0

16/ Achat d'un logiciel de cartographie SIG : convention de groupement de commande avec la ville d'Orthez (délibération n°14)

Les métiers de l'eau et de l'assainissement évoluent, notamment par l'intégration de nouveaux outils de cartographie qui permettent d'optimiser l'exploitation et la gestion patrimoniale des réseaux d'eau et d'assainissement.

Le Syndicat de Gréchez dispose d'un outil pour la cartographie du réseau d'eau potable. Cependant, cet outil ne contient pas d'application spécifique « métier eau potable et assainissement » et nécessite un niveau élevé de maîtrise du logiciel et des notions de géomatique. L'outil recherché devra être à la fois fiable, précis et simple d'utilisation. Une application métier, permettant une prise en main sur le terrain par les agents d'exploitation facilitera la circulation de l'information en temps réel et l'interface entre les services du Syndicat.

Considérant que les services de la Régie de l'eau et de l'assainissement d'Orthez rencontrent les mêmes problématiques et par conséquent les mêmes besoins, il est proposé de procéder à un achat commun.

Un groupement de commande doit être constitué afin de concrétiser cette acquisition commune, en application de l'article 28 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics.

La clé de répartition proposée, qui tient compte des linéaires de réseaux ainsi que du nombre d'abonnés est la suivante :

- Syndicat de Gréchez : 22,50%
- Régie de l'eau et de l'assainissement d'Orthez : 77,50 %

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission d'appel d'offres (CAO) du groupement est instaurée. La Commission d'appel d'offres est composée d'un élu d'Orthez ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres et d'un représentant du Syndicat de Gréchez.

Un membre suppléant sera désigné pour remplacer, si besoin est, chaque membre de la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Émet un avis favorable sur la convention de groupement de commande avec la Régie de l'eau et de l'assainissement d'Orthez pour l'acquisition d'un logiciel de cartographie

Autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Autorise la Commission d'Appel d'Offres à choisir l'offre économiquement la plus avantageuse,

Autorise le coordonnateur du Groupement à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, la notification, l'exécution, le règlement du marché de prestations et des désaccords ainsi que toute décision concernant ses avenants, dans la mesure où leurs montants cumulés demeurent en-deçà des crédits budgétaires affectés à cette opération

Désigne comme membres de la commission d'appel d'offres du groupement de commande :

- Jacques LAULHÉ comme membre titulaire
- Michel SARTHOU. comme membre suppléant



SYNDICAT DE GRECHEZ
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 mars 2018

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président de la Régie de l'eau et de l'assainissement d'Orthez
- Monsieur le Percepteur d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
12	0	0

17/ Avenant à la convention de mise à disposition de service entre le Syndicat de Gréchez et la Régie des eaux d'Orthez (délibération n°15)

Monsieur le Président rappelle la délibération n°3 du 6 décembre 2016 par laquelle le comité syndical avait adopté une convention de mise à disposition entre le Syndicat de Gréchez et la Régie des eaux d'Orthez. Il rappelle que cette convention prévoit que la Régie assure sur le territoire du Syndicat :

- un service d'astreinte pour l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'eau potable en dehors des heures ouvrables,
- la réalisation de travaux d'eau potable programmables et de travaux de réparations d'urgence et de nécessité impérieuse.

Cette convention ayant pris fin le 31 décembre 2017 et considérant que les termes de cette convention ne nécessitent pas de modifications, Monsieur le Président propose de prolonger, par voie d'avenant, la durée de cette convention pour une durée de un an, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

Décide de prolonger la durée de la convention de mise à disposition des services de la Régie de l'eau,

Adopte l'avenant à la convention dont un exemplaire est joint à la présente,

Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant avec le Président de la Régie de l'eau et de l'assainissement d'Orthez

Charge monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Président de la Régie de l'eau et de l'assainissement d'Orthez,
- Monsieur le Percepteur d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
12	0	0

18/ Questions diverses

Monsieur LAULHÉ, délégué de la commune de Loubieng, revient sur les états des impayés qui ont été distribués lors de la réunion précédente. Il indique que l'état des impayés de sa commune qui lui a été remis ne doit pas être à jour l'un des abonnés concernés, l'a assuré avoir réglé sa dette et ce, depuis un longtemps.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 22h30.



SYNDICAT DE GRECHEZ
COMITÉ SYNDICAL
Séance du 12 mars 2018

La présente séance comprend **15** délibérations numérotées de **1** à **15**

N° Délibérations	Objet
1	<u>Finances du service Assainissement Non Collectif</u> : Compte de Gestion 2017
2	<u>Finances du service Assainissement Non Collectif</u> : Compte Administratif 2017
3	<u>Finances du service Assainissement Non Collectif</u> : Affectation des résultats 2017
4	<u>Finances Eau Potable</u> : Compte de Gestion 2017
5	<u>Finances du service Eau Potable</u> : Compte Administratif 2017
6	<u>Finances du service Eau Potable</u> : Affectation des résultats 2017
7	<u>Finances Assainissement Collectif</u> : Compte de Gestion 2017
8	<u>Finances du service Assainissement Collectif</u> : Compte Administratif 2017
9	<u>Finances du service Assainissement collectif</u> : Affectation des résultats 2017
10	<u>Finances des Charges Communes</u> : Compte de Gestion 2017
11	<u>Finances des Charges Communes</u> : Compte administratif 2017
12	<u>Finances</u> : Débat sur les orientations budgétaires 2018
13	<u>Finances</u> : annulation dette
14	<u>Achat d'un logiciel de cartographie SIG</u> : convention de groupement de commande avec la ville d'Orthez
15	<u>Avenant à la convention de mise à disposition de service entre le Syndicat de Gréchez et la Régie des eaux d'Orthez</u>

